



COMMUNE DE ROLLE

Grand - Rue 44 - CP 1224 - 1180 Rolle
Tél. 021 822 44 44 - www.rolle.ch

MUNICIPALITE

Préavis 2011-2016 / N° 57

Budget de fonctionnement 2015

Rolle, le 3 septembre 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement d'application du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et des articles 85 et suivants du nouveau règlement du Conseil communal de Rolle, nous avons l'honneur de présenter et de soumettre à votre approbation le budget de l'année 2015.

Son élaboration s'est révélée toute particulière cette année dans le contexte de la hausse d'impôts souhaitée par la Municipalité pour l'exercice 2015, par le dépôt du préavis 2011-2016 / N° 56, en lien avec les importants investissements consentis depuis le début de la législature. Mais le calcul débouchant sur la somme des dépenses de fonctionnement finalement validé par la Municipalité n'a pas, malgré l'augmentation fiscale proposée, été chose facile non plus. Nombreuses ont en effet été les coupes budgétaires nécessaires à l'équilibre financier recherché. Dès lors, outre les efforts consentis par l'ensemble des services communaux, c'est du côté du parc immobilier et des routes qu'il a essentiellement fallu trancher, puisque la somme « idéale » à l'entretien des infrastructures communales dépassait largement les montants, en centaines de milliers de francs, inscrits dans les différents chapitres du budget 2015. Les opérations menées ont dès lors été anticipées de quelques mois afin de permettre le recul nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la Commune. Et afin de donner à la Commission des finances et au Conseil communal suffisamment de temps pour permettre l'analyse des lignes budgétaires du prochain exercice. Fondée sur une anticipation des recettes fiscales calculées sur un taux de 64 %, contre 59.5 % jusqu'ici, la comparaison des budgets 2015 et 2014 amendé se présente selon le tableau suivant :

	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Variation en %
Charges	46'193'376	45'339'528	853'848	1.88
Revenus	46'393'898	45'136'427	1'257'471	2.79
Bénéfice	200'522			
Déficit		203'101		

Avec un taux inchangé à 59.5 %, l'un des plus bas des communes vaudoises de plus de 5'000 habitants, alors que la moyenne cantonale se situe à 68.7 %, le budget 2015 présenterait un excédent de dépenses de l'ordre de Fr. 1.2 million.

Si ce déficit ne représente finalement qu'à peine 4,6 % du total des dépenses, cette situation s'avérerait difficile sur le long terme. En effet, une marge d'autofinancement négative, de l'ordre du million de francs en 2015, ne permettrait pas le remboursement de la dette communale qui a crû avec les investissements consentis par la Commune jusqu'à ce jour. Et seule une marge d'autofinancement positive sera de nature à faire face aux prochains enjeux communaux et régionaux auxquels Rolle sera confrontée au cours des années à venir. C'est la raison essentielle de la hausse d'impôts soumise à l'approbation de votre Conseil, déjà prise en compte dans l'élaboration du budget 2015 que le préavis N° 56 évoqué plus haut présente dans le détail.

Pour conclure, les constantes incertitudes liées à l'évolution économique en général, comme à celle des associations intercommunales, ont incité la Municipalité à la même rigueur et à la même prudence qu'un an plus tôt dans l'élaboration du budget 2015. Et cela bien sûr afin de permettre à la Commune de réaliser ses projets tout en maintenant sa dette dans des limites acceptables, en dessous du plafond d'endettement voté pour la législature.

A titre indicatif, la comparaison entre le budget 2015 et les comptes 2013 est la suivante :

	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Variation en %
Charges	46'193'376	44'555'488	1'637'888	3.68
Revenus	46'393'898	43'992'913	2'400'985	5.46
Bénéfice	200'522			
Déficit		562'575		

Consignes budgétaires

Les options suivantes ont en outre prévalu lors du calcul du budget 2015 :

1. Stratégie opérationnelle et d'investissements de la Municipalité.
2. Incidences connues au 25 août 2014 dans un contexte général : charges non maîtrisables comme notre participation aux coûts de la facture sociale cantonale ou le versement au fonds de péréquation intercommunal, ou encore les budgets des associations.
3. Eléments comptables des exercices 2014 et 2013.
4. Contenu des budgets antérieurs.

Incidences connues au 25 août 2014 et contexte général

Au niveau des recettes, conformément au préavis 2011-2016 / N° 56 déposé le 2 septembre 2014, fixant le taux d'imposition pour l'année 2015, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Les encaissements de 2014 et 2013.
- La croissance escomptée de la population.
- L'augmentation à froid de la capacité contributive moyenne des Rollois.
- Les événements extraordinaires de 2014 connus à ce jour et leur impact reporté sur 2015.

Cette approche a été confrontée avec les documents actualisés tous les mois par le Receveur du Canton (Service fiscal). Les encaissements 2014 et 2013 ont démontré une stabilité des impôts sur le revenu et la fortune et une baisse en 2013, comme en 2012, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Cette tendance devrait une nouvelle fois se vérifier en 2014 par rapport aux recettes fiscales budgétisées un an plus tôt.

L'affinement des méthodes de calcul de l'Etat invite à une certaine prudence quant aux chiffres finaux de 2014, compte tenu de deux phénomènes distincts :

- 1) Le domicile fiscal est arrêté au 31 décembre, par conséquent des impôts déjà perçus peuvent jusqu'à cette date faire l'objet d'un « transfert » au détriment de la Commune. Ou inversement si la personne physique ou morale concernée, quittant son lieu de résidence actuelle, s'établissait à Rolle avant la fin de l'année...
- 2) La répartition sur l'année en cours et l'année à venir (transitoires) ne nous est communiquée qu'à la fin de l'exercice ; elle peut selon les cas représenter un montant important.

En conséquence de quoi, le Service communal des finances a adopté une position d'augmentation à froid fondée sur la croissance de la population estimée en 2015. Il s'agit là d'une voie prudente en regard d'espérances fiscales trop optimistes. Il en a été de même pour le calcul des personnes morales, au sujet duquel la Municipalité suit l'évolution de près en contact étroit avec l'Administration cantonale des impôts (suivi sur les exonérations fiscales en cours).

Charges étatiques : Les éléments provisoires du calcul des participations communales pour 2015 arriveront du Canton au début du mois d'octobre 2014. Les comptes liés à la facture sociale et à la péréquation sont évidemment touchés par rapport aux années antérieures.

Malgré le fait que le taux d'imposition rollois actuel de 59.5 % demeure en dessous de la moyenne cantonale, aussi attractif soit-il sur le papier à l'égard des personnes physiques et morales, les recettes fiscales ont continué de fléchir (cf. décompte final 2013 reçu en mars 2014). Pour rappel, le coefficient d'impôt et la valeur du point d'impôt par habitant ont un impact direct sur la facture sociale et sur la péréquation intercommunale.

Fondée sur une augmentation de 4.5 % de l'assiette fiscale, au titre du poste Impôts, une croissance de 5 % par année entre les comptes 2013 et le budget 2015 (compte tenu aussi d'une légère augmentation de la population) a été prise en considération pour le budget 2015.

* * * * *

A la suite de l'introduction de la nouvelle péréquation en 2011, une situation sur 6 exercices (comptes 2010 à 2013 et budgets 2014 et 2015) est présentée dans les tableaux des pages suivantes, à savoir :

- Le tableau récapitulatif des participations intercommunales et participations statutaires
- L'évolution de la facture sociale
- Un récapitulatif résumé des deux premiers tableaux
- L'évolution des participations de 2010 à 2015
- Une répartition des principales charges par nature pour le budget 2015.

Tableau récapitulatif des participations de Rolle :

	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Participations intercommunales						
1400.3526	112'032	115'425	116'945	117'687	120'000	120'000
1600.4523				-90'000	-90'000	-90'000
1610.3523				103'281	115'000	115'000
1610.3523.1				60'000	60'000	60'000
4600.3526	698'372	879'785	840'127	522'087	885'530	844'996
4600.3526.1	482'331	511'700	500'170	677'443	595'450	585'482
5100.3522	1'577'721	1'557'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
5100.4271.1	-621'024	-608'000	-613'410	-579'670	-579'670	-579'670
5200.3522	1'107'049	1'155'158	1'284'410	1'165'070	1'200'000	1'200'000
6500.3521	118'557	129'497	136'307	169'228	180'000	180'000
6600.3521.1	84'772	101'952	98'016	104'753	100'240	100'240
7000.3522	80'309	74'188	95'855	85'366	103'500	103'500
7100.3654						
7100.3654.2	485'478	770'535	890'387	1'139'491	1'437'900	1'437'900
7300.3515	484'284	542'642	597'529	628'269	647'700	507'000
7300.3515.2	13'943	14'356	14'555	14'618	15'000	15'000
8100.3314	179'050	179'050	179'050			
8100.3314.1				121'783	121'800	121'800
8100.3526	194'360	249'653	279'652			
8100.3526.1	18'006	18'009	19'450			
	5'015'240	5'690'950	6'139'043	5'939'405	6'612'450	6'421'248

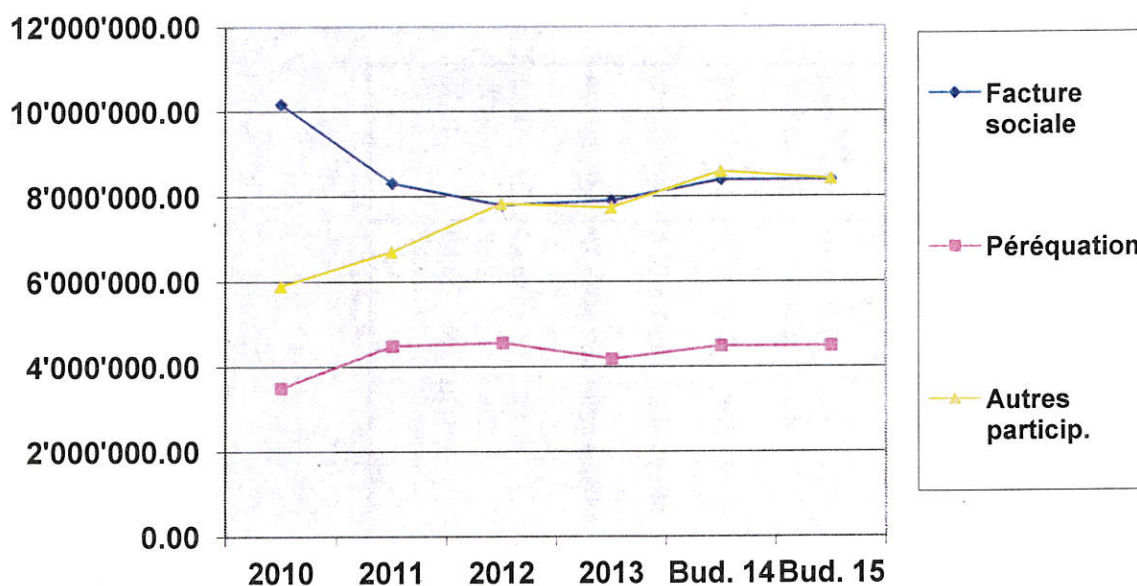
Autres participations statutaires		Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
1500.3653	Subventions aux sociétés locales	42'360	44'545	78'859	113'111	119'000	85'500
1520.3653	Subvention du Théâtre du Casino		78'706	65'000	65'000	68'000	125'000
1800.3517	Lignes du trafic régional/participation	194'866	208'631	212'304	283'166	304'890	304'890
1800.3517.1	Réorganisation des transports publics/participation		28'085	155'677	175'194	174'130	174'130
1800.3517.2	Subvention/acquisitions de vélos électriques		660	3'438	4'500	5'000	5'000
4100.3656.1	Aides/Subvention pour l'amélioration énergétique					25'000	25'000
5400.3522	Orientation professionnelle/participation	10'012	8'541	8'261	8'355	17'540	17'540
5810.3522	Paroisse de langue allemande/participation	272	266	246	230	300	300
6100.3511	Contrat de prestations de la gendarmerie	435'000	439'200				
6100.3511.1	Réforme policière/participation			956'433	954'005	1'006'910	1'006'910
6400.3524	Centre funéraire régional/participation	22'630	21'917	20'831	17'686	22'700	22'700
7100.3515	Contribution Socle FAJE	27'885	28'755	29'100	29'235	30'000	30'000
7100.3515.2	Fondation Vaudoise de Probation/participation	1'115	1'150	1'164	1'169	1'200	1'200
7100.3525.1	Part rolloise au programme EVAM		1'750	7'563	5'525	5'800	5'800
7100.3653	Subvention du Sésame	79'586	85'708	85'708	82'507	82'510	82'510
7100.3665	Aide complémentaire communale	17'775	15'900	15'300	13'575	61'000	42'500
7100.3665.1	Aides sociales casuelles			7'560		2'000	10'000
7100.3665.2	Subvention OSEO	2'400	2'400			2'400	2'400
7400.3655	Aide au logement	28'995	25'722	23'346	20'970	23'600	23'600
Total		862'896	991'936	1'670'790	1'774'228	1'951'980	1'964'980
		5'878'136	6'682'886	7'809'833	7'713'633	8'564'430	8'386'228

Evolution de la facture Sociale		Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
5300.3512	Facture sociale/part enseignement spécialisé	1'531'043					
7200.3515.1	Facture sociale/part frais protection de la jeunesse	4'475'985					
7200.3515.2	Facture sociale/part prévoyance cantonale	1'498'579	658'341	641'788	703'820	755'787	755'787
7200.3515.3	Facture sociale/part assurance maladie	2'642'908	2'959'552	2'701'143	2'627'680	2'740'101	2'740'101
7200.3515.6	Facture sociale/part PC à domicile et hébergement		2'619'678	2'587'069	2'768'590	2'984'065	2'984'065
7200.3515.8	Facture sociale/part Revenus d'Insertion+Assur. Chômage		1'322'056	1'183'223	1'238'500	1'314'074	1'314'074
7200.3515.9	Facture sociale/part aides aux personnes handicapées		324'469	369'499	236'260	264'578	264'578
7200.3515.10	Facture sociale/part prestations pour la famille		408'469	355'901	317'431	348'655	348'655
7200.3515.11	Facture sociale/part bourses d'études et d'apprentissage						
2200.4522.0	Revenus des dépenses thématiques			-66'850	-13'256	-41'340	-41'340
		10'148'515	8'292'565	7'771'773	7'879'025	8'365'920	8'365'920
2200.3522	Péréquation financière/part charges	4'802'888	6'622'188	6'807'320	6'463'700	6'791'440	6'791'440
2200.4522	Péréquation financière/part revenus	-1'316'320	-2'146'200	-2'250'600	-2'292'000	-2'310'430	-2'310'430
Péréquation nette		3'486'568	4'475'988	4'556'720	4'171'700	4'481'010	4'481'010
Total y compris péréquation		19'513'219	19'451'439	20'138'326	19'764'358	21'411'360	21'233'158

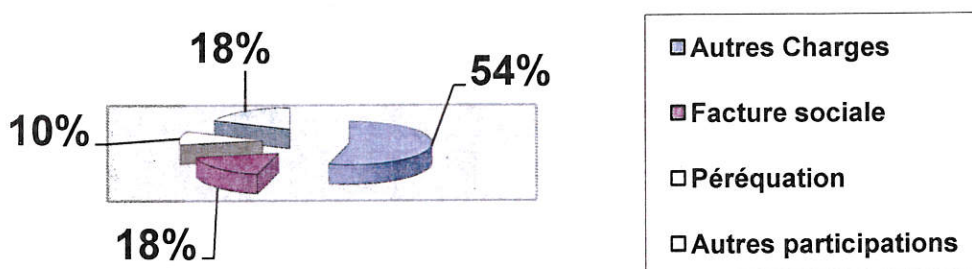
Soit en résumé :

	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
Facture sociale	10'148'515	8'292'565	7'771'773	7'879'025	8'365'920	8'365'920
Péréquation nette	3'486'568	4'475'988	4'556'720	4'171'700	4'481'010	4'481'010
Autres participations	5'878'136	6'682'886	7'809'833	7'713'633	8'564'430	8'386'228
Total des participations	19'513'219	19'451'439	20'138'326	19'764'358	21'411'360	21'233'158
Total charges de fonctionnement	42'091'901	43'361'395	44'515'540	44'555'488	45'339'528	46'193'376
Charges nettes (sans ventes)	42'091'901	43'361'395	44'515'540	44'555'488	45'339'528	46'193'376
% de la facture sociale	24.11	19.12	17.46	17.68	18.45	18.11
% de la péréquation nette	8.28	10.32	10.24	9.36	9.88	9.70
% des autres participations	13.97	15.41	17.54	17.31	18.89	18.15
% du total des participations	46.36	44.86	45.24	44.36	47.22	45.97

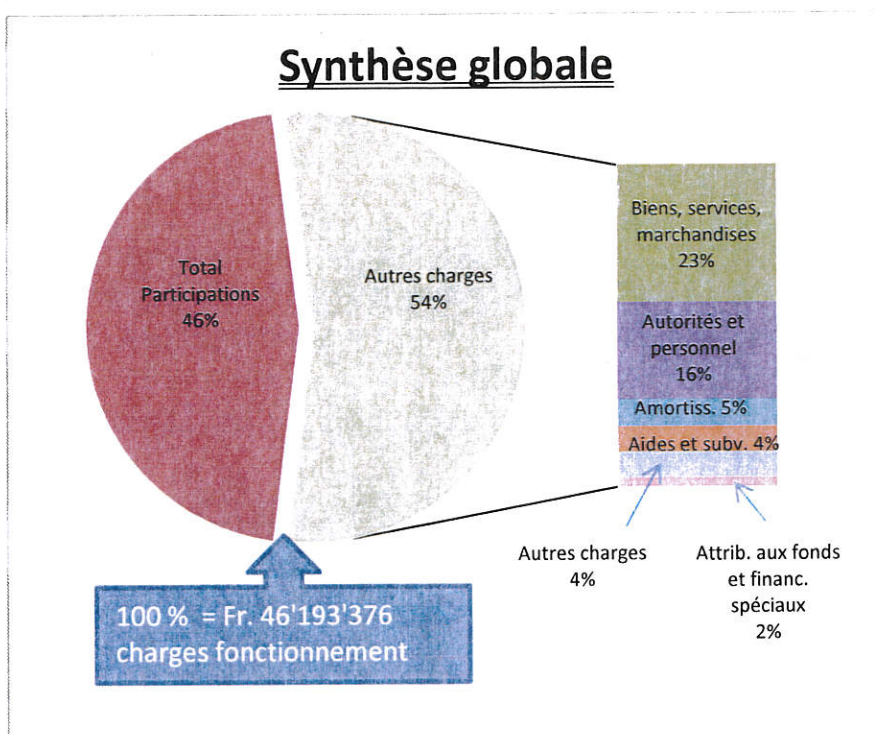
Evolution des participations



Participations / Budget 2015



Synthèse globale



Commentaires généraux

Politique salariale

La Municipalité a prévu au budget 2015 une augmentation de 2 % de la masse salariale en fonction de la nouvelle classification des traitements basée sur l'échelle annexée au nouveau Règlement du personnel.

L'indexation au coût de la vie prévu en 2015 par l'OFS est de 0.4 % (état septembre 2014).

Amortissements comptables

Un tableau détaillé figure dans le document des amortissements joint en annexe. Le montant total porté au budget s'élève à Fr. 2'107'930.— contre 1'923'379.— en 2014.

Politique d'amortissements :

Sur demande de la COFIN, la Municipalité applique la politique d'amortissements suivante depuis le budget 2008, fondée sur les critères suivants :

- 1) Les amortissements démarrent au moment où l'usage de l'objet à amortir commence. Si une incertitude importante au niveau du montant net demeure sur un des points suivants, la Municipalité peut décider de le décaler jusqu'au moment où le montant final sera connu :
 - a. montant des factures
 - b. montant des recettes à facturer
 - c. montant des prélèvements
 - d. montant des éventuelles subventions.
- 2) Lors de l'élaboration du budget, les amortissements sont prévus dans l'année de la prise d'usage (pour autant que ceci soit établi au moment du budget) sous réserve de la condition 1. Si le montant déterminant n'est pas connu, l'amortissement sera calculé sur la base du montant du préavis. L'amortissement comptabilisé à la clôture pourra être différent de celui budgétisé dans la mesure où il sera basé sur le montant effectif.
- 3) Pour les comptes, la Municipalité, une fois le montant investi connu, peut proposer l'amortissement d'un investissement lors de la clôture annuelle.
- 4) La Municipalité est compétente pour proposer des amortissements extraordinaires.

Etat de la dette

Liste des emprunts contractés – valeurs prévisionnelles au 1.01.2015 (en francs) :

Taux	Echéance	Objet	Etablissement prêteur	No de compte	Amort./an (cumulés)	Solde + ou - ou consolidé	Motifs
1.40%	Février-22	Emprunt PF.002122	PostFinance	9220.71	80'000	1'920'000	Barcarolle
1.50%	Mai-22	ATF S 5295.16.78	BCV	9220.72	160'000	1'840'000	Barcarolle
0.80%	Juillet-16	ATF C 5125.92.02	BCV	9220.73		2'000'000	Rodéo
0.82%	Oct-16	FS123667.4	UBS	9220.75		2'000'000	Divers
0.50%	Déc-14	ATF	BCV	9220.76	50'000	1'195'000	Divers
1.26%	Mai-24	ATF	PostFinance	***		5'000'000	Divers
1.82%	Janv-24	ATF	PostFinance	***		5'000'000	Divers
0.62%	Avr-18	Emprunt	PostFinance	9220.78		5'000'000	Divers
0.53%	Août-15	Emprunt	PostFinance	9220.79		2'000'000	Divers

Total des emprunts au 25.08.2014 *	Fr. 25'955'000.—
Remboursements prévus en 2015	Fr. 2'345'000.—
Nouveaux emprunts prévus à fin 2015	Fr. 23'390'000.—
Net prévisionnel au 31.12.2015 *	Fr. 47'000'000.—

* sans le collège du Martinet D qui sera repris par l'ASPAIRE à la fin des travaux, en 2015.

Marge d'autofinancement

Pour mémoire, le compte de fonctionnement enregistre l'ensemble des opérations relatives au fonctionnement d'une collectivité. Sa structure a notamment été pensée afin d'assurer une marge d'autofinancement positive aux collectivités publiques.

En effet, parmi les opérations comptabilisées dans ce compte, les imputations internes (39 et 49), les amortissements du patrimoine administratif (331 + 332) et les éventuels amortissements du découvert (333) sont de nature purement comptable et n'engendrent ni encaissements, ni décaissements. Les imputations internes figurent à la fois du côté des charges et du côté des revenus. Comme elles se compensent, elles n'influencent pas le solde de fonctionnement. Par contre, du côté des revenus, il n'existe pas de contrepartie aux amortissements du patrimoine administratif comptabilisés dans les charges.

Dès lors, en équilibrant leur compte de fonctionnement (comme le recommandent les concepteurs du plan comptable et la loi sur les finances des communes vaudoises), les collectivités publiques dégagent une marge d'autofinancement positive à la hauteur des amortissements du patrimoine administratif.

Elles s'assurent ainsi la possibilité de financer en partie ou en totalité leurs investissements et/ou de rembourser leur dette. C'est d'ailleurs pour cette raison que la marge d'autofinancement, qui s'apparente à la notion de cash-flow dans l'économie privée (bénéfice avant amortissements), constitue un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Pour la commune de Rolle, en se tenant à la loi actuelle de 1979, on constate une marge positive de Fr. 153'564.—.

Toutefois, si on applique un raisonnement axé sur le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé, 2^{ème} version), qui devrait entrer en vigueur avant 2020, la marge serait positive à hauteur de Fr. 709'244.—, car le nouveau modèle prend en compte la totalité des amortissements. Cette approche est déjà appliquée par nos réviseurs statutaires BDO SA.

On peut donc en conclure que dans les 2 cas de figure la marge d'autofinancement actuelle de la Commune est légèrement positive ; et qu'un recours au fond de réserve 9282.00 « Fonds de réserve pour investissements futurs », créé en 2008 par la Municipalité selon les vœux de la COFIN, devra être également utilisé en 2015 comme l'année avant.

A ce jour ce compte présente un solde de Fr. 15'366'570.— dont Fr. 1'500'000.— sont prévus d'être affectés en 2015 sous le compte de fonctionnement 2300.4803.

Comptes affectés

Les comptes affectés concernent les égouts et l'épuration (centre 460), l'eau (810), le gaz (830) et les ports (470 et 471). Ces comptes ne présentent aucun impact sur le budget.

Planification financière

La Municipalité a investi dans un nouveau logiciel de planification financière « Phisa Plan » utilisé par une quinzaine de communes vaudoises afin de répondre à un besoin de plus en plus pointu en matière de gestion des finances communales.

Ainsi, la Municipalité pourra confirmer son objectif prioritaire qui vise à garantir le maintien de prestations de qualité pour la population rolloise. Et répondre au vœu du Conseil communal.

* * * * *

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 57 de la Municipalité du 3 septembre 2014
entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2015 de la Commune de Rolle présentant un excédent de revenus de **Fr. 200'522.—**.

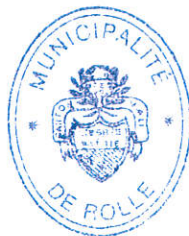
* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 23 septembre 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance de la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël